



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 9 avril 2024

Délibération n° 2024-047

Le mardi 9 avril 2024 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile – VENANT Frédéric.

Absents excusés : DIERS de LABARRE Nathalie (pouvoir DIERS Thierry) - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey (pouvoir BESSIERE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Finances locales – Décisions budgétaires

Vote du budget primitif 2024

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre BESSIERE, adjoint aux finances, afin qu'il présente les prévisions budgétaires à l'assemblée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Considérant les travaux des commissions des finances s'étant déroulées les 4 décembre 2023, 15 janvier et 20 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

Madame le Maire propose d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi :

Section de fonctionnement : 1 625 331.00 €

Section d'investissement : 1 517 836.55 €

Elle précise que le budget de l'exercice 2024 (*établi en conformité avec la nomenclature M 57, classement par nature*) est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide et vote par 11 voix POUR :

D'approuver le budget primitif 2024 qui s'équilibrera en dépenses et en recettes ainsi :

Section de fonctionnement : 1 625 331.00 €

Section d'investissement : 1 517 836.55 €

Publication dématérialisée du **18 AVR. 2024**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240409-2024_047DE
Reçu le **17 AVR. 2024**

